JUILLET 2025

MUAYTHAI
AMATEUR

REGLES DES COMPETITIONS COMBATS SUR RING

La Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées applique les règlements sportifs édictés par l'International Fédération Muaythai Amateur (IFMA).

Seule La Fédération Française de Kickboxing Muaythai et Disciplines Associées est habilitée à édicter les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)

SOMMAIRE

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES....3
Art. 2. SANTE ET SECURITE DES NAKMUAYS....3
Art. 3. GENERALITES....5
Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES....7
Art.5. LE RING....10
Art.6. LES GANTS....11
Art.7. BANDES....11
Art.8.TENUES....12
Art.9. EXAMEN MEDICAL - PESEE CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS....13
Art.10.WAI KHRU et le RAM MUAY - ROUNDS....15
Art.11.LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS....15
Art.12.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES....16
Art.13.L'ARBITRE....18
Art.14.JUGES....20
Art.15.CHRONOMETREUR ET SPEAKER....23
Art.16.DECISIONS....23
Art. 17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES....25
Art.18 LES TECHNIQUES AUTORISÉES....25
Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES....25
Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS....26
Art.21.FAUTES....27
Art.22.KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre)....29
Art.23. MEDECIN....31
Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H....31
Art.25. SALUT MUAYTHAI....32
Art.26. ANTIDOPAGE....32
Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN NAKMUAY....32
Art.28. RELIGION/CULTE....32
Art.29. NOTE....33

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES

Seul le comité directeur de la FFKMDA a le pouvoir de décider de changer les règlementations sportives comme le prévoient les statuts fédéraux. Pour participer aux compétitions il faut être licencié et titulaire du grade correspondant (voir référentiel des grades).

Un changement de règle doit être discuté avec la commission responsable de la discipline et la CNJA. Lorsqu'une règle est changée dans les chapitres, le changement entre en vigueur au minimum un mois après la prise de décision. La date de mise en application d'une nouvelle règle doit être bien communiquée à tous les clubs affiliés à la FFKMDA par l'intermédiaire du site internet fédéral.

Art. 2. SANTE ET SECURITE DES NAKMUAYS

En combat sur ring (avec KO autorisé) il existe 4 niveaux de pratique définis comme suit (masculin/féminin) :

Cadets 2ème année (15 ans) et Junior 16/17 ans (voir tableau général année de naissance)
Sénior classe B
Sénior classe A
Sénior classe Pro (voir règlements pro)

Il n'est pas possible de changer de niveau de pratique au cours de la saison.

Les combats plein contact pratiqués en cadets 2ème année ne sont pas comptabilisés pour les passages dérogatoires de junior à classe A senior. Les cadets 2 ne sont pas autorisés à boxer en gala.

Un junior ayant accumulé au moins 10 victoires durant ses deux années de pratique peut demander à passer directement classe A lors de sa première année senior. Cette demande, dûment justifiée par le moniteur et l'athlète, doit être adressée au DTN 2 mois avant le début de la saison.

Un senior classe B doit cumuler au moins 10 combats OU 7 victoires pour passer en classe A, LA SAISON SUIVANTE . A partir de 7 victoires, le passage en classe A est obligatoire la saison suivante.

Exception au nombre de victoire : Le champion de France classe B ou classe A peut passer directement au niveau supérieur la saison suivante sans conditions de nombre de victoires (non obligatoire).

Le senior classe A peut rester indéfiniment dans cette série. Il peut s'il le souhaite passer en classe Pro (la saison suivante) après avoir cumulé au moins 5 victoires. Attention, *le passage en classe Pro** est définitif, aucun retour en amateur classe A n'est possible (exception dans le cas de l'appartenance au collectif France).

**dérogations possibles pour le retour de licence Pro à licence amateur :*

1/ Dérogation 1 :
Cas du licencié ayant eu une licence pro, ayant moins de 40 ans :
Il peut demander une licence classe A car il est encore senior, pour faire du combat plein contact, si et seulement si :

- *il a arrêté sa carrière pro depuis au moins 3 ans (y compris dans d'autres structures) ;*
- *il n'a jamais eu de titre national ou international et Il a accumulé au maximum 10 combats pro.*

2/ Dérogation 2 :
Cas du licencié ayant eu une licence pro, ayant moins de 40 ans qui ne boxe plus depuis 3 saisons complètes :
Il peut demander une licence classe B car il est encore senior, pour faire exclusivement de l'assaut sur tatamis. Il s'engage sur l'honneur à ne plus jamais boxer en plein contact ni jamais redemander de licence pro (qui d'ailleurs serait du coup refusée).

3/ Dérogation 3 :
Cas du licencié ayant eu une licence pro, ayant 40 ans révolus et moins de 51 ans :
Il peut demander une licence classe B car il est vétéran, pour faire exclusivement de l'assaut sur tatamis.

La FFKMDA applique une règlementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque Nakmuay est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.

La FFKMDA autorise un maximum de deux combats par jour au niveau national. En combat, une troisième rencontre dans la journée peut être prévue pour des contraintes organisationnelles.

La FFKMDA a mis en place des procédures de contrôle médical et des directives pour la sécurité et la santé des Nakmuays. Ces éléments sont référencés au sein du règlement médical de la FFKMDA validé en comité directeur. Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux du passeport sportif et/ou les certificats types fournis par la fédération.

En combat plein contact, deux documents médicaux sont en vigueur à la FFKMDA et exigibles pour boxer :

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique pour le combat plein contact (quelles que soient la classe : A, B, Pro, ou la catégorie d'âge), avec un examen neurologique et de bonne santé mentale (peut être réalisé par le médecin). Valable 1 an

Un examen ophtalmologique (certificat du spécialiste à fournir, fond d'œil interprété). Valable 1 an.

Cf. règlements médicaux FFKMDA.

Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle fédéral).

Les cadets 2ème année qui pratiquent le plein contact doivent fournir le formulaire spécifique dûment renseigné et signé par le responsable légal pour être autorisé à boxer. Document obligatoire.

Pour les cadets 2ème année, autorisation de s'inscrire en compétition en plein contact ET en assaut dans la même saison.

Art. 3. GENERALITES

Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de Muaythai est honneur, fairplay et respect.

Les résultats des combats détermineront le classement et le résultat final du Nakmuay, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classements atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres, de plus les officiels entameront des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFKMDA, dans la discipline Muaythai, doivent se dérouler selon ces règles. Par ailleurs, toutes les compétitions relevant de la délégation de pouvoir délivrée par le ministère des sports, qui se déroule sur le territoire et dans les DOM-TOM, et quel que soit l'organisateur, doivent respecter la réglementation FFKMDA comme le prévoient les articles R.131-32 à R.131-36 du code du sport.

Toutes les compétitions et combats sont sur une base volontaire. De plus toutes les activités de Muaythai doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des règlementations techniques de la FFKMDA.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFKMDA, doivent respecter les règlements FFKMDA et le code du sportif.
Toutes les compétitions de la FFKMDA ou placées sous son égide participent à la promotion et au développement du Muaythai.
Le titre de champion de France pourra être délivré à un compétiteur (athlète unique) même en cas de forfait de dernière minute de son adversaire lors des phases finales. Dans ce cas, aucun remboursement du compétiteur titré n'est possible. Toutefois le titre pourra être attribué uniquement si le Nakmuay a participé à minimum 1 combat dans la saison.

Art.3.2 Compétitions

Les compétitions officielles de la FFKMDA, dans la discipline Muaythai, en combat, sont :

- Championnats, Coupes, Open et Trophée, Galas pour les catégories d'âges autorisées.
- Naï Khanom Tom

Lors des championnats et coupes de France se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée ou/et le nombre de rounds, peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la CNJA, le responsable de la CN concernée, et par la direction technique nationale. Les finales des championnats de France doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

Les inscriptions aux championnats se font via la plateforme compétition fédérale.

Les compétitions officielles doivent être administrées par la scoring web (pesée, tableaux, déroulement, jugement des assauts, résultats).

Art.3.3 Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (championnats, coupes, open, trophée) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci:

- Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
- Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
- Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
- Chaque aire de combat doit être numérotée
- Un affichage adéquat du numéro du combat en cours
- Un affichage adéquat du temps

- Musique CD ou clé USB ou autre pour le Ram Muay et le Combat Muaythai (dans la mesure du possible)

Art.3.4 Tirage au sort

Un logiciel de tirage au sort et de compétitions sera proposé (scoring) par la fédération aux organisateurs.

Si dans une catégorie, il y a un nombre impair de Nakmuays, le tenant du titre sera qualifié d'office dans le premier tour (vérifier sur le listing des champions). Si aucun tenant du titre n'est présent, un tirage au sort sera effectué pour définir le Nakmuay qui passera directement au tour suivant.

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club ou nation et nombre de combats.

Art.3.5 Calendrier des compétitions FFKMDA

Le calendrier des compétitions de la FFKMDA sera disponible sur le site officiel à tout moment et actualisé si nécessaire. Le calendrier des compétitions de la FFKMDA comportera :

- Les dates et lieux des championnats internationaux IFMA
- Les dates et lieux des championnats de France de Muaythai
- les dates et lieux des coupes de France de Muaythai
- les dates et lieux des éventuels open ou autres compétitions organisés par la FFKMDA
- Une période imposée, figurera sur le site fédéral, pour les organisations des championnats régionaux et des coupes régionales.

Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES

CHAMPIONNATS DE FRANCE
Le championnat de France se déroule en deux temps :

- les sélections régionales (championnat de ligue) organisées au plus tard six semaines avant la date de la phase finale nationale de la ou des disciplines concernées ;
- les phases finales nationales en deuxième partie de saison (période indicative : janvier à avril).

Seuls les combattants titulaires du grade exigé peuvent participer aux différentes phases du championnat de France.

- Qualifications aux phases finales nationales :

Quota régional :
Pour chaque catégorie d'âge et de poids, (cadets 2ème année, junior, senior B et senior A) :
- ligue de moins de 7000 licenciés : 1 qualifié par ligue (champion de ligue)
- ligue de 7000 licenciés ou plus : 2 qualifiés par ligue (finalistes)

Bonus : pour les ligues de moins de 7 000 licenciés, dans chaque catégorie d'âge et de poids comptant 8 participants ou plus, 2 qualifiés (finalistes). La fédération est informée des différents bonus par le CTL lors de la transmission des résultats.

- Demande de qualification d'office à la phase finale du championnat de France :

Peuvent être exemptés de participation aux sélections régionales (championnat de ligue) sur demande écrite du club adressée au directeur technique national (demande à effectuer avant le premier tour des championnats de la ligue concernée) :

A/ le vainqueur des championnats de France de la saison précédente, s'il s'inscrit dans la même catégorie (âge, sexe, poids, classe) que celle dans laquelle il obtenu son titre ; pour les catégories JUNIORS uniquement, une demande de qualification dans une catégorie de poids immédiatement supérieure peut être acceptée ;

B/ les membres de l'équipe de FRANCE qui ont participé au cours des douze derniers mois aux Championnats d'Europe ou aux Championnats du Monde amateurs IFMA; cette demande de qualification directe ne peut être effectuée que dans la discipline et la catégorie (âgé, sexe, poids, classe) dans laquelle le boxeur a représenté la France ; chaque boxeur concerné sera informé personnellement par la fédération ;

C/ les membres de l'équipe de FRANCE qui, du fait de leur sélection pour des prochains Championnats d'Europe ou Championnats du Monde amateurs IFMA, ne peuvent participer aux sélections régionales; cette demande de qualification directe ne peut être effectuée que dans la discipline et la catégorie (âgé, sexe, poids, classe) dans laquelle le boxeur est sélectionné ; chaque boxeur concerné sera informé personnellement par la fédération.

D/ les membres du Pôle France Jeunes Kickboxing/Muaythai.

Les combattants issus d'une même ligue (quota, bonus ou qualifiés d'office) sont éloignés l'un de l'autre lors de la composition du tableau de la phase nationale.

En championnat de France, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat.

- Forfait abusif au championnat de France

Pour participer aux phases finales des championnats de France de la FFKMDA, un ou plusieurs chèques de caution du club à l'ordre de la FFKMDA sont obligatoires.
Ces chèques de caution concernent les combattants qualifiés aux phases finales nationales.

Les clubs ayant des combattants qualifiés aux phases finales des championnats de France doivent remettre le ou les chèques à la ligue lors des phases qualificatives. La ligue devra impérativement transmettre les chèques des clubs (attention chèque de l'association obligatoire) à la fédération en même temps que la liste des qualifiés. Les chèques, établis à l'ordre de la FFKMDA, ne sont pas encaissés et suivent les compétiteurs qualifiés.

Les clubs qui n'auront pas versé les chèques de caution ne seront pas autorisés à participer aux phases finales des championnats de France.

*Modalités de production des chèques et d'encaissement

Le chèque sera encaissé si le club n'informe pas la fédération des compétiteurs forfaits au moins 96h avant la pesée de la compétition nationale (sauf cas de force majeure tels que : accident, décès ou maladie importante justifiés par un certificat médical et/ou factures).

- Pour les championnats de France en plein contact (ring) : 1 chèque de 150 euros pour chaque combattant du club qualifié. Exemple : 4 combattants qualifiés en muaythai : 4 chèques de 150 euros.

Tous les chèques de caution non utilisés seront détruits à l'issue de la saison sportive.

*Modalités d'indemnisations forfaitaires
La fédération pourra, avec le chèque de caution du club défaillant et à hauteur du préjudice mais avec comme plafond le montant du chèque, indemniser un club ayant un combattant lésé qui se serait retrouvé seul dans la catégorie de poids du fait de forfaits injustifiés du ou des adversaires le jour de la pesée et sans en avoir informé la fédération durant la période légale (96h).

Mode de réparation : le club demandeur du combattant lésé doit envoyer à la fédération une lettre de demande (ou par email) d'indemnisation des frais engagés en rappelant les faits (nom, prénom, licence, catégorie d'âge et de poids et championnat). La demande doit être accompagnée des factures (originales ou copies) justifiant des sommes dépensées. Les indemnisations pourront être effectués sur la base des frais réels engagés concernant un ou des combattants en particulier (nominatif).

Exemple d'indemnisation accordée : billet de train nominatif 2ème classe / chambre d'hôtel.
Exemple d'indemnisation refusée : tickets de péage et d'essence dans un véhicule comprenant d'autres personnes du club ayant effectivement participé au championnat.

Les chèques de caution encaissés par la fédération qui n'auraient pas été utilisés pour indemniser les clubs victimes de l'absence non déclarée des adversaires, seront reversés à des associations nationales reconnues par l'Etat luttant contre les discriminations et les violences dans le sport.

- COUPES ET TROPHEES DE France

Les inscriptions aux Coupes et Trophée de France, compétitions nationales sans phase de sélection régionale, se font individuellement en utilisant en utilisant la plateforme d'inscription en ligne de la fédération.

<u>Art.4.1 Pour les championnats et coupe, niveau France (Combat)</u>

Le lieu pour accueillir une compétition de ces niveaux :
- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 500 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 3 et 6 rings)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée (homme et femmes séparés)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Nakmuays

- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.2 Pour les championnats et coupe, niveau Régional (Combat)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :
- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 200 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les rings (entre 1 et 3 rings)
- Doit avoir une partie réservée à la pesée
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Nakmuays
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.3 Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

Art.5. LE RING

Les équipements suivants sont indispensables pour la mise en place d'une compétition :

- Un ring de boxe, de taille internationale standard, dont les dimensions intérieures entre les cordes sont comprises entre 4.90 et 6 mètres, habillé d'une toile ordinaire (pas de tatamis sur le sol du ring).

Le plancher du ring doit être horizontal, solide, sans aspérité et bien joint. Il est placé à une hauteur comprise entre 0,91m et 1,22 m au-dessus du sol. Il se situe à 1 m au moins du mur ou de la cloison la plus proche. Il doit déborder des cordes de 0,50 m au moins.
Le plancher est recouvert de feutre, caoutchouc ou autre matériau possédant les mêmes qualités d'élasticité et d'une épaisseur de 1,3 cm à 1,9 cm. Ce matériau doit recouvrir la totalité du plancher, y compris la partie débordante, et doit être recouvert d'une forte toile bien tendue et non glissante.
Le plancher est surmonté de 4 poteaux d'angle, destinés à soutenir les cordes. Ces poteaux sont placés à l'extérieur du carré formé par les cordes, et au moins à 0,30 m de celles-ci.

Le ring est composé de 4 cordes obligatoires dont le diamètre est compris entre 3 et 5 cm, et placées respectivement : à 40 - 70 - 100 - 130 cm du plancher.
Les cordes sont reliées entre elles par 2 bandes de toile fine de 3 à 4 cm de largeur (sangles), placées à intervalles réguliers sur chacun des côtés. Les cordes sont enroulées d'un matériel protecteur.

L'accès au ring se fait par 3 escaliers (ring en hauteur) :
- pour les Nakmuays, l'entraîneur et l'assistant : un escalier à chacun des coins rouge et bleu,

- pour les officiels, le médecin et le speaker : un escalier dans le coin neutre à droite de la table des officiels.

Les Coussins dans tous les coins (1 rouge, 1 bleu, 2 blancs) sont positionnés et doivent être disposés de la manière suivante:

- Rouge – coin gauche du ring le plus près et faisant face à la table des officiels
- Blanc – coin gauche le plus éloigné et coin droit le plus près
- Bleu – coin droit le plus éloigné

- Deux chaises par coin
- Aux coins neutres du ring, il doit y avoir un sac ou un seau accroché au coin pour les déchets.
- Des tables et des chaises pour les officiels
- Un gong ou une cloche
- Des chronomètres
- Des feuilles d'arbitrage FFKMDA
- Les entraîneurs déposent leur passeport individuel avec celui du Nakmuay à la table des officiels. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas être dans le coin.
- Dans les coins du ring, les entraîneurs sont obligatoirement habillés d'une tenue de sport (survêtement et baskets) auront une serviette et une éponge pour s'occuper des Nakmuays.
- Pas de couvre-chef (casquette etc.)

Art.6. LES GANTS

Les Nakmuays devront porter des gants autorisés par la FFKMDA et qui devront respecter les caractéristiques définies ci-dessous.

Caractéristiques des gants

Les gants pèseront 10 onces pour toutes les catégories et 12 onces à partir de 86 kg inclus. Seuls les gants avec attache en Velcro seront autorisés. Seuls des gants propres et en parfait état, et ne présentant aucune déformation, pourront être utilisés.

Contrôle des gants et bandages

Tous les gants et bandages seront contrôlés par un officiel au pied du ring, avant le début du combat. En cas du non-respect du règlement par le Nakmuay, ce dernier a 2 minutes pour se mettre en conformité et recevra un avertissement entrainant un point négatif. Le chronomètre est mis en route sous contrôle du superviseur. Si le Nakmuay n'est pas en conformité à l'issue des 2 minutes, il est disqualifié par l'arbitre.

Art.7. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. L'utilisation des bandes est obligatoire. Les bandes en coton mesurent jusqu'à 400 cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants.

Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du Nakmuay à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. Elles peuvent être croisées.

Le bandage dur (strap sur l'avant des têtes des 4 derniers métacarpiens) est interdit, il entraine la disqualification immédiate du Nakmuay.

Art.8.TENUES

Le Nakmuay devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

Vêtements

Les Nakmuays doivent porter un short de Muaythai. Les shorts de boxe pieds/poings sont autorisés. Le port du legging sous le short est autorisé. Les shorts de sport collectif et de pancrace / MMA sont interdits.

Pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière est obligatoire (voir rubrique Plastron et Protège-poitrine féminin).

Les Nakmuays doivent porter le Mongkon de la sortie des vestiaires jusqu'à la fin du WAI Khru pour rendre hommage avant le combat. Un krueng-Wrang Prajeet (amulette) peut être porté sur les bras (biceps).

Interdiction du port de tous couvre-chefs sur les surfaces de combat et dans les coins.

Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète (double) ou uniquement pour la dentition du haut (simple) est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les catégories d'âges.

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. La coquille est en matière plastique dur ou métal et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales. Les compétiteurs doivent porter la coquille sous leur short. Les coquilles de type boxe anglaise (avec partie renforcée protégeant le bas ventre) sont interdites.

Casque

Le casque est un élément individuel et de forme adaptée faisant partie de l'équipement du Nakmuay. Le port du casque est obligatoire. Il sera conforme aux caractéristiques proposées par la fédération internationale de référence. Les Nakmuays doivent monter sur le ring non casqué – et ne pourront mettre le casque qu'après avoir été présentés au public et le WAI Khru accompli.
Le casque sera retiré immédiatement après le combat et avant que la décision soit annoncée. Les casques à pommettes sont interdits.

Protège-tibias et coudières

Le port de protège-tibias/pieds (type chaussette) et de coudières est obligatoire.

Chevillère

Les chevillères simples et souples sans renfort ni armature sont autorisées sous le protège tibias/pieds.

Les bandes de contention (aussi appelées "strapping") simples et souples de cheville sont autorisées : elles sont composées de bande adhésive et éventuellement d'une couche de bande de mousse spécifique en protection de la peau. Il est interdit d'ajouter par-dessus la contention des compresses, du scotch, des bandages ou d'autres produits ou matériels.

Plastron et protège poitrine (femmes)

Le port du plastron est obligatoire en classe B masculins et féminins et en cadets 2ème année et juniors uniquement. Il sera conforme aux caractéristiques demandées par la FFKMDA sachant qu'il est de la responsabilité de l'organisateur de fournir des plastrons aux Nakmuays si ces derniers n'en possèdent pas. Le plastron n'est pas requis en classe A.

Sous le plastron le débardeur est obligatoire (sans manche)

Pour les féminines, la protection de poitrine est obligatoire lorsqu'il n'y a pas de plastron (classe A) et facultative lorsqu'il y a un plastron (classe B et junior).

Pilosité faciale
Les barbes courtes sont autorisées uniquement lorsque la barbe a une longueur raisonnable ne dépassant pas 3 cm.

Eléments non autorisés

Aucun autre élément ne peut être porté durant la compétition : l'utilisation de graisse, vaseline, huile, ou tout produit pouvant être dangereux pour l'adversaire, est interdite sur le visage, les bras ou toute autre partie du corps. Le port de cagoule est interdit pour monter sur le ring.

Infraction au code vestimentaire

L'arbitre exclura du combat tout Nakmuay qui ne porterait pas de casque, de coquille ou de protège-dents ou qui ne serait pas propre et habillé convenablement. Dans le cas où la tenue et/ou les gants d'un Nakmuay seraient défaits durant le combat, l'arbitre arrêtera le combat afin de faire procéder à la remise en place.

Art.9. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

Examen médical

Lors de la pesée : un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux justifiant son aptitude à combattre, conformément à la réglementation médicale de la FFKMDA, sous peine de ne pas participer à la compétition.

Par ailleurs, le Nakmuay devra présenter son passeport sportif de la FFKMDA avec photo obligatoire, accompagné de sa pièce d'identité, pour la saison en cours, sous peine de ne pas participer.

Un Nakmuay ne sera pas autorisé à prendre part à un combat si il a un pansement sur une plaie, une coupure, une blessure, une lacération, ou une blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris sur le nez et les oreilles. Aucune blessure ni pansement ni bandage de soin n'est toléré.

Catégories de poids et d'âge

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple junior) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 août) : par exemple un junior en début de saison reste junior jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier à 18 ans pendant celle-ci. Il n'est pas possible de changer de catégorie d'âge dans la même saison.

Les sur classements d'âges sont interdits.

Pour boxer en combat il faut être en catégorie cadet 2ème année, junior ou senior. Pas de vétérans en combat amateur. En championnat, un Nakmuay est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie dans laquelle il a été inscrit en début de saison et aucun changement en cours de saison n'est possible.

Consulter le tableau FFKMDA des catégories d'âges et de poids de chaque saison en cours.

La pesée

Dans les compétitions relevant de la FFKMDA, les règles suivantes doivent être respectées :

- Les Nakmuays de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.
- Chaque Nakmuay ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitif. Il est cependant autorisé, pour un Nakmuay qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.
- Un Nakmuay pesé en dessous de sa catégorie de poids d'engagement sera disqualifié.
- Si la compétition dure plusieurs jours, les Nakmuays engagés effectuent une pesée chaque jour de la compétition, à partir du 3ème jour de compétition.
- Le poids est celui affiché par la balance lorsque le Nakmuay est déshabillé. Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques digitales peuvent être utilisées. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie définie à la pesée et à condition que le poids enregistré corresponde à la catégorie de poids ou le Nakmuay était inscrit (ou préinscrit).

- Tous les Nakmuays doivent être en possession du passeport avec photo et des documents médicaux sous peine de ne pas participer.
- Il existe une tolérance de poids de 200 grammes pour les Nakmuays.
- En tout état de cause, un Nakmuay qui se pèse (première pesée) avec plus de 1kg500 par rapport à la catégorie d'engagement sera disqualifié.

Dans le cadre de compétitions entre deux ou plusieurs nations, la pesée sera effectuée par un membre désigné par la FFKMDA, avec la présence d'un représentant de chaque pays participant et autorisé à vérifier le poids de chaque Nakmuay.

Art.10.WAI KHRU et le RAM MUAY - ROUNDS

Wai Khru

Avant le premier round, selon la tradition du Muaythai, chaque Nakmuay devra rendre hommage en effectuant le Wai Khru. La musique traditionnelle du Ram Muay accompagnera le Wai Khru et la musique traditionnelle lors du combat. Dans les tournois, le Nakmuay effectue son Wai Khru lors du premier combat uniquement.

Les rounds

Pour les championnats de France et de Ligue (région), la durée des rounds est la suivante (homme et femme) :

Classe B : 3 rounds x 3 minutes avec 1' de repos
Classe A : 3 rounds x 3 minutes avec 1' de repos

- Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

Pour les juniors et les cadets 2ème année combat
- Il y aura 3 rounds de 2 minutes aussi bien pour les femmes que pour les hommes.
- Une minute complète de repos sera donnée entre chaque round.
- Aucun round supplémentaire ne peut être accordé.

Appel des Nakmuay

- Après trois appels (intervalles d'une minute entre chaque appel), si le Nakmuay ne se présente pas sur le ring, le responsable de surface donnera l'ordre au chronométreur de démarrer le chronomètre.
- Le Nakmuay en retard ou qui se présente sans son équipement réglementaire aura un avertissement avant de démarrer la rencontre.
- Si le Nakmuay ne se présente pas dans un délai de deux minutes après enclenchement du Chrono, le responsable de surface fera signe à l'arbitre et annoncera le vainqueur du match par forfait.

Art.11.LES ENTRAÎNEURS/ASSISTANTS

Chaque Nakmuay a le droit à un entraîneur, titulaire du BMF3 et licencié, et un assistant, titulaire du BMF2 muaythai au minimum et licencié, qui devront respecter les règles suivantes :

Seules ces deux personnes auront accès à l'aire de compétition. Ils monteront sur le bord du ring et un seul pourra entrer dans le ring.

Durant le combat, aucun des entraîneurs ne restera sur la plateforme du ring. Avant le début d'un round, ils devront retirer de la plateforme du ring les sièges, serviettes, seaux etc.

L'entraîneur au coin du ring, devra être muni d'une serviette et d'une éponge pour le Nakmuay. Un second peut prendre la décision d'abandonner le combat pour un compétiteur et peut lorsqu'il considère que son Nakmuay est en difficulté, jeter l'éponge ou la serviette à l'intérieur du ring – sauf si l'arbitre est en train de compter.

Le superviseur général lors de chaque compétition devra organiser une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs qui vont officier, afin de rappeler le respect des règles FFKMDA. Les Nakmuays et les entraîneurs qui enfreindront ces règles seront susceptibles non seulement de perdre des points mais également la compétition.

Aucun conseil, aucune assistance ni encouragement ne seront donnés à un compétiteur par un entraîneur durant le déroulement des rounds (l'entraîneur doit être silencieux). Si un entraîneur viole ces règles, il peut recevoir un avertissement ou être disqualifié. Son Nakmuay peut également être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre pour des infractions commises par ses entraîneurs. Chaque remarque faite par l'arbitre à un entraîneur ne respectant pas cette règle sera considérée comme une remontrance.

Tout entraîneur ou officiel qui encourage ou incite les spectateurs en parole ou par des gestes dans le but de conseiller ou encourager un Nakmuay durant la progression d'un round, ne sera pas autorisé à agir en tant qu'entraîneur durant la compétition lors de laquelle l'infraction a été commise.

Si un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il n'officiera plus durant cette session de la compétition. Une fois qu'un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il devra quitter la salle de compétition pour le reste de la session. Si cela se produit durant un tournoi, il ne pourra plus agir comme entraîneur tout au long du dit tournoi. L'entraîneur sera toutefois autorisé à s'installer dans les tribunes.

La tenue des entraîneurs

Les entraîneurs doivent s'habiller en survêtement et en chaussures de sport (baskets).
Pas de couvre-chef.
Dans le cas contraire, ils ne seront pas autorisés à officier auprès du Nakmuay.

Art.12.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

Championnats : superviseur général de manifestation

Lorsque les championnats se déroulent sur le territoire national, chaque compétition sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFKMDA (le superviseur général) et qui officiera sur la compétition mais ne remplira pas de feuille de score. Il sera le responsable de la compétition et le garant de la bonne application des règlements fédéraux.

Responsable de surface

Le responsable de surface, sous l'autorité du superviseur général de la manifestation déploiera les arbitres et les juges pour la surface dont il a la responsabilité.
Il contrôle sa surface de rencontre (RING), les équipements des tables d'officiels, tenues des arbitres et des juges. Il autorisera l'ouverture de la compétition sur sa surface.
Il répartira les documents de tirage sur les tables des officiels et les récupèrera après la fin des matchs.
Il est le seul qui peut apporter des modifications aux listes officielles de tirage. Il sera « l'arbitre suprême » en cas de contestation et traitera les réclamations avec le superviseur général.

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de la FFKMDA, chaque combat sur un ring doit être placé sous l'autorité d'un responsable de surface désigné par le superviseur général de la manifestation.

Le responsable de surface sera obligatoirement un juge arbitre de niveau National a minima. Les superviseurs diplômes seront prioritaires.

Le responsable de surface est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales.
Il a en charge l'organisation de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)
Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du ring, présence du staff médical, etc.)
Il doit veiller au bon déroulement des combats en faisant respecter la réglementation.
Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge.
Il remplit les passeports sportifs des combattants.

Opérateur scoring

L'opérateur scoring est un officiel qui doit utiliser la scoring pendant les combats et faire dérouler les rencontres sur son ring.

Exemple d'affichage :

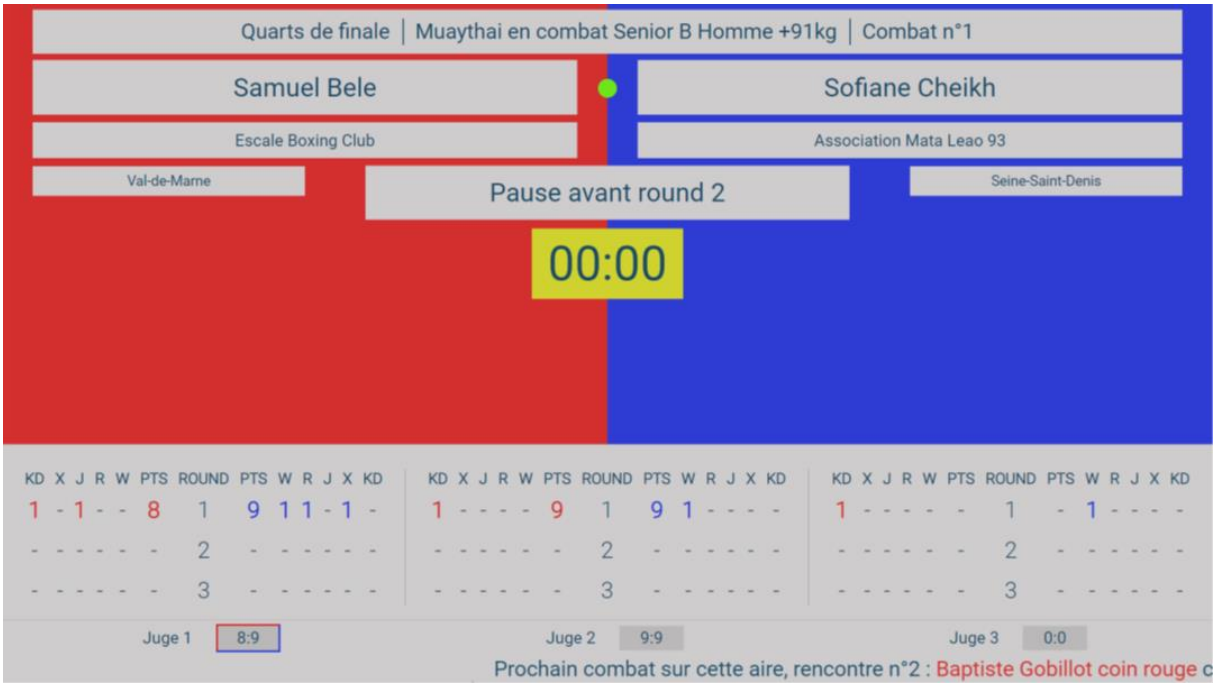

Juges

Chaque combat sera noté par trois juges FFKMDA qui seront assis au centre d'un des trois autres côtés du ring. Les juges sont placés à l'écart du public.

Neutralité

Pour garantir la neutralité, les arbitres et les trois juges seront sélectionnés par la commission de juge/arbitre en accord avec les directives suivantes :

Conflit d'intérêt

Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un combat ou d'une série de combats, ne pourront à aucun moment du ou des combats, agir en tant que manager, entraîneur, coach ou assistant d'un Nakmuay ou d'une équipe de Nakmuays participant à un combat, ou agir comme officiel dans un combat où participe un athlète de son club.

Désignation des juges et arbitres

L'arbitre et les juges sont désignés par la commission régionale d'arbitrage du lieu de la manifestation ou par la CNJA lors d'une compétition nationale.

Action disciplinaire

La commission des juges et arbitres de la FFKMDA peut suspendre temporairement ou de façon définitive tout arbitre pour des problèmes de comportement ou dont le niveau d'arbitrage n'est pas satisfaisant.

Art.13.L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Nakmuay est la première préoccupation de l'arbitre.

Devoirs

L'arbitre officiera dans le ring. Il sera habillé avec la tenue officielle de la FFKMDA (un pantalon noir (jean interdit), polo FFKMDA et baskets noires). Le port des gants chirurgicaux est obligatoire. Le port de ceinture et autres éléments (bagues, téléphone, collier, bracelet etc.) pouvant blesser les Nakmuays sur une intervention de l'arbitre sont interdits.

L'arbitre devra :

- S'assurer que les règles du fair-play soient rigoureusement appliquées
- Superviser l'intégralité du combat
- Protéger un Nakmuay qui ne défend plus ses chances
- Vérifier les gants et la tenue des Nakmuays

Il utilisera trois mots d'ordres :

- « **yoot** » (stop) lorsqu'il commande aux Nakmuays d'arrêter le combat
- « **Chok** » (boxez) lorsqu'il donne l'ordre de reprendre le combat
- « **Yaek** » (séparez-vous) pour séparer une position de corps à corps, après quoi chaque Nakmuay doit se reculer avant de reprendre le combat.

Il doit indiquer au Nakmuay par des signes ou des gestes appropriés et explicites, toutes violations à la réglementation.

A la fin d'un combat, rassembler et vérifier les feuilles d'attribution de points des trois juges. Après vérification, il doit les remettre au responsable de surface.

L'arbitre ne doit pas annoncer le vainqueur en levant la main du Nakmuay ni annoncer le vainqueur par tout autre moyen, jusqu'à ce que l'annonce soit faite. Lorsque l'annonce du vainqueur est faite, l'arbitre lève la main du vainqueur.

Si un arbitre disqualifie un Nakmuay ou arrête un combat, il doit en premier lieu communiquer au superviseur le nom du Nakmuay concerné ou donner les raisons de sa décision d'arrêter le combat, afin que le responsable de surface en informe le speaker, qui ensuite fera une annonce publique.

L'arbitre a le pouvoir de:

- Arrêter un combat à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré.
- Arrêter un combat à tout moment lorsqu' un Nakmuay a reçu un coup et qu'il considère qu'il n'est plus en mesure de continuer, après l'avoir compté.
- Prévenir un Nakmuay ou arrêter le combat et donner un avertissement à un Nakmuay pour une infraction ou un comportement antisportif ou bien pour assurer de la conformité avec les règles.

- Disqualifier un Nakmuay qui refuse d'obéir immédiatement à ses ordres, ou qui se comporte de manière offensive ou agressive envers lui.
- Disqualifier un entraîneur ou un assistant ayant transgressé les règles ou un Nakmuay si l'entraîneur ou l'assistant refuse d'obéir à ses ordres.
- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un Nakmuay qui a commis une infraction sérieuse.
- Dans le cas d'un KD, suspendre le décompte si un Nakmuay refuse délibérément de se retirer vers un coin neutre ou s'il est réticent à le faire.

Avertissement

Si un Nakmuay transgresse les règles mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter le combat et lui donner un avertissement au Nakmuay. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le Nakmuay comprenne bien la raison et la cause de la pénalité.

L'arbitre doit signaler de la main à chacun des juges qu'un avertissement spécifique a été donné et designer clairement le Nakmuay qui a été sanctionné. Après avoir donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de boxer « chok ». Si un Nakmuay reçoit trois avertissements officiels dans un même combat, il est disqualifié.

Remontrance

Un arbitre peut mettre en garde un Nakmuay. Une remontrance est un conseil ou un avertissement verbal donné par un arbitre à un Nakmuay destiné à vérifier ou prévenir des infractions minimes des règles. Pour ce faire, il n'a pas besoin de stopper le combat, et peut réprimander le Nakmuay durant le round.

Aspect médical

Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes pendant le déroulement d'un combat. Toutefois les lentilles de contact sont autorisées.

Règle du vu/non vu et régulier/non régulier

Lorsqu'un coup « douteux » est donné par un Nakmuay (dans les parties, hors cible autorisée), l'arbitre peut demander à ses juges s'ils ont vu/non vu puis s'ils jugent qu'il était régulier/non régulier. L'arbitre pourra alors prendre une décision.

Art.14.JUGES

Tenue

Tenue identique à celle des arbitres. En cas de nécessité, le port de lunettes est autorisé ainsi qu'une veste neutre et noire s'il fait froid dans la salle.

Devoirs

Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux Nakmuays, et doit choisir le vainqueur en fonction de la règlementation.

- Durant le combat, il ne parlera pas aux Nakmuays, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre.
- Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier l'arbitre d'un incident qu'il aurait manqué, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un entraîneur, de cordes non tendues, etc.
- Un juge marquera le nombre de points accordé à chaque Nakmuay sur sa tablette ou sur feuille de scores immédiatement à l'issue de chaque round.
- A la fin du combat, le juge totalisera les points, désignera le vainqueur en utilisant la tablette ; en cas d'utilisation de bulletin de pointage, il signera sa feuille de scores. Sa décision sera communiquée au public mais pas son bulletin de jugement.
- Il ne quittera pas son siège tant que le verdict n'a pas été annoncé au public.

Le juge doit être impartial, objectif et neutre. Il procède au jugement en son âme et conscience et n'a pas à justifier auprès des entraîneurs ou public de ses choix. Il doit maîtriser parfaitement la règlementation.

Dans les compétitions officielles de muaythai, l'utilisation de la scoring doit être privilégiée. Exemple d'affichage de la tablette du juge pendant les rounds (avertissements, remontrances etc) :

Exemple d'affichage pendant la pause (notation) :

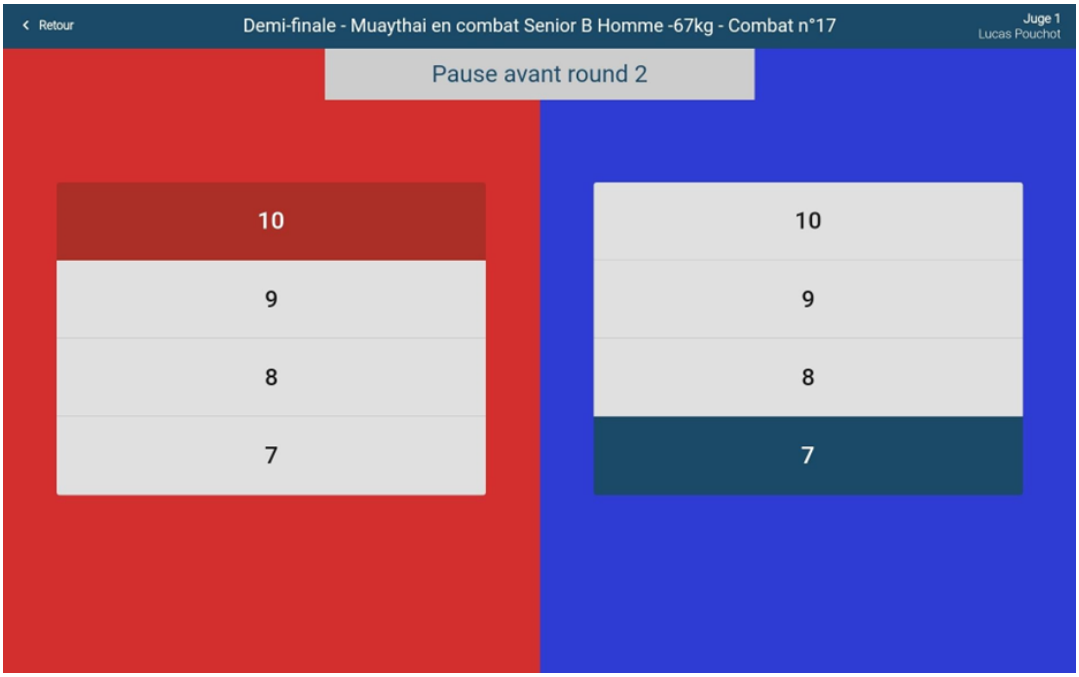

Lorsque le jugement n'est pas effectué à la tablette numérique, le bulletin de pointage doit être rempli correctement et lisiblement, sans ratures (sinon il doit être refait).

Symboles du bulletin de juge :

R : remontrances (R1, R2, R3)
W : warning (avertissement) (W1, W2, W3)

Décisions :

W.P : winnning by points (vainqueur aux points)
K.O : knock out (hors combat)
H : head (tête), KO suite coup à la tête
B : body (corps), KO suite coups au corps
DISQ : disqualification
RET : retire (abandon)
R.S.C : referee stop contest (arrêt de l'arbitre)
INJ : injury (blessure)
Count limit (compte limité) : 3KD dans le combat

Out Class : insuffisance technique
W.O : walk over (forfait)
N.C : no contest (non compétition/non résultat)

Art.15.CHRONOMETREUR ET SPEAKER

Devoirs du chronométreur

- Le rôle du chronométreur est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de pause. La durée de pause est d'une minute.
- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round
- Avant chaque round, il donnera l'ordre de libérer le ring au moins 5 secondes avant la fin de la période de repos
- Il décomptera du temps pour les arrêts temporaires ou sur instructions de l'arbitre.
- Lors d'un knock-down, il signalera de sa main l'écoulement des secondes durant le comptage de l'arbitre.
- Si à la fin d'un round, un Nakmuay est au sol, et que l'arbitre est en train de le compter, le gong indiquant la fin du round ne doit pas retentir. Le gong sera déclenché uniquement lorsque l'arbitre donne l'ordre de reprise de combat « chok ».

Devoirs du speaker

- Annoncer au public le nom du Nakmuay, son club, sa ligue, son poids et le coin des deux Nakmuays à leur arrivée sur le ring.
- Cinq secondes avant le début de chaque round, il fera libérer le ring en donnant l'ordre « coach dehors »
- Annoncer le début et la fin de chaque round
- Annoncer le résultat du combat et le nom du vainqueur.

Le speaker sera assis directement au bord du ring à la table officielle.

Art.16.DECISIONS

Les différentes décisions sont définies comme suit :

Victoire aux points

A la fin d'un combat, le Nakmuay qui a obtenu la victoire par décision de la majorité des juges (ou unanimité) est déclaré vainqueur (victoire à la majorité des votes). Si les deux Nakmuays sont simultanément blessés ou KO et ne peuvent continuer le combat, les juges marqueront les points obtenus à ce stade par chacun des Nakmuays, et le Nakmuay avec le plus de points sera déclaré le vainqueur.

Victoire par abandon

Si un Nakmuay abandonne volontairement après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

Victoire par arrêt du combat par l'arbitre

L'arbitre peut stopper un combat lorsqu'un Nakmuay est dépassé ou inapte à continuer. Si dans l'opinion de l'arbitre, un Nakmuay est dépassé ou s'il est dominé outrageusement, le combat sera arrêté et son adversaire déclaré vainqueur.

Blessure

Si un arbitre juge un Nakmuay inapte à continuer le combat, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, le combat sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Avant de prendre sa décision, il est recommandé à l'arbitre de vérifier si l'autre Nakmuay n'est pas blessé.

Lorsque l'arbitre demande au médecin d'intervenir, ils seront les seuls officiels présents sur le ring. Aucun assistant ne sera admis sur le ring ni sur le tablier du ring.

Victoire par disqualification

Si un Nakmuay est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux Nakmuays sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un Nakmuay disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

Victoire par knock-Out (KO)

Si un Nakmuay ne peut reprendre le combat au compte de 10 secondes, son adversaire sera déclaré vainqueur par KO.

Pas de combat (NC)

L'arbitre peut mettre fin à un combat suite à un évènement n'engageant pas sa responsabilité ni celle des Nakmuays, tel que la détérioration du ring, panne de courant, conditions météorologiques exceptionnelles etc. Dans ces circonstances, le combat sera déclaré « no contest » et dans le cas de championnats, le superviseur décidera de la suite à donner.

Victoire par forfait

Lorsqu'un Nakmuay est présent sur le ring prêt à combattre, et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par haut-parleur (3 appels) : après deux minutes, le gong retentira et l'arbitre déclarera le premier Nakmuay vainqueur par défaut. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence ; il les récupèrera, appellera le Nakmuay au centre du ring et lèvera sa main pour le déclarer vainqueur juste après l'annonce de la décision.

Changement de décision

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins que :

- Erreurs découvertes lors du calcul des points
- Un des juges déclare avoir fait une erreur et à inversé les scores des Nakmuays
- Il y a violation évidente des règles de la FFKMDA

Le responsable de surface traitera immédiatement la contestation avec l'entraîneur ; en cas de désaccord, la réclamation sera amenée au superviseur général de la manifestation (réclamation rédigée sur le formulaire fédéral par le moniteur principal immédiatement) et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou partie du combat. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.

Art. 17. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :
La tête
Avant, côté, front, dessus du crâne
Torse
Avant et côté au-dessus de la taille
Jambe
Du pied jusqu'au-dessus (haut) de la cuisse.

Art.18 LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de Muaythai (poings, coudes, genoux, tibias, pieds, saisies, corps à corps et projections) doivent être utilisées durant le combat.
Toutes les techniques doivent être utilisées avec puissance et efficacité.

Techniques de poings / coudes
- Toutes frappes du poing (directs, crochets, uppercuts)
- Toutes les techniques de coudes sur les différents axes
- Mat Klap Lang coup de Poing retourné circulaire

Techniques de pieds/tibias
- Toutes les techniques de pieds/tibias sont autorisées.

Techniques de genoux
- Toutes les techniques de genoux, sur les différents axes.

Techniques de corps à corps et projections
- Le corps à corps et les projections sont autorisés.

Art.19. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

Il est interdit de :

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, l'aine et l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément, les techniques de lutte ou judo et baisser la tête sous la taille de l'adversaire
- Attaquer un adversaire qui est engagé dans les cordes
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- Quitter le ring
- Huile sur le visage et le corps
- Un Nakmuay ne peut pas attaquer son adversaire au sol. L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat du combat lorsqu'un des deux Nakmuays touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds.
- Piétiner la tête ou le corps d'un Nakmuay à terre peut entrainer la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter le combat immédiatement et le compter comme pour un knockdown.

La violation des règles et des règlementations peut, selon la gravité, entrainer des avertissements, points négatifs voire même la disqualification.

Art.20. ATTRIBUTION DES POINTS

Attribution des points

- Les points seront attribués à chaque fois que le Nakmuay frappera avec force son adversaire par coups de poings, pieds, genoux, et coudes ainsi que lorsque les techniques de corps à corps et de projections sont utilisées avec efficacité. Toutes les techniques autorisées doivent clairement atteindre une cible autorisée, sans infraction aux règles.
- A la fin de chaque round, dix points seront accordés. Aucune fraction de points ne peut être donnée.
- A la fin de chaque round, le meilleur Nakmuay (le plus de techniques en Muaythai) recevra dix points et son adversaire proportionnellement moins. Lorsque les deux Nakmuays sont à égalité en termes de mérite, chacun recevra dix points.

Les étapes d'attribution de points

- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il frappe plus que son adversaire avec des techniques Muaythai
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il utilise une technique Muaythai plus puissante que son adversaire
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il montre moins d'épuisement
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il se montre plus offensif
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il a meilleur style Muaythai
- Un Nakmuay gagne le round lorsqu'il commet moins d'infractions aux règles

La non-attribution de points

- Frapper avec une technique autre que Muaythai
- Frappes bloquées par le bras ou la jambe de l'adversaire

- Frapper sans force même si la frappe atteint la cible
- Frapper en enfreignant les règles

Une cible en Muaythai inclut toutes les parties du corps à l'exception de l'aine, des parties génitales, de l'arrière de la tête et du dos.

Système de notation

- 10 points seront alloués au Nakmuay qui gagne le round, et l'adversaire proportionnellement moins (respectivement 9-8-7). 7 points est le minimum que l'on peut attribuer à un Nakmuay.
- 10 points seront alloués aux deux Nakmuays en cas d'égalité dans le round
- Le Nakmuay qui gagne le round avec une petite marge recevra 10 points, et son adversaire 9 points.
- Le Nakmuay qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points, et son adversaire respectivement 9 ou 8
- Le Nakmuay perdra un point s'il reçoit un avertissement.

Notification des fautes

Si un juge observe une faute apparemment non constatée par l'arbitre, et qu'il impose une pénalité appropriée au Nakmuay concerné, il inscrira la lettre « J » dans la colonne prévue à cet effet, en opposition aux points alloués au dit Nakmuay, en indiquant la raison de sa décision.

Fin de combat : CRITERES SUPLEMENTAIRES DE VICTOIRE EN CAS D'EGALITE

Egalité de points des deux Nakmuays en fin de combat dans les championnats les coupes ou tournois, les trois critères supplémentaire dont doivent tenir compte les Juges dans l'ordre sont :

1- le Nakmuay qui a eu l'initiative du combat (LEADING OFF) (pas forcément celui qui avance) et qui démontre le meilleur style Muaythai (c'est à dire, technique, construction et stratégie de l'action, enchainement des coups).
2- Le Nakmuay qui a eu la meilleure défense (blocages, esquives, déplacements avec remise) si ces critères ne départagent pas encore les Nakmuay, la décision ira :
3- A celui qui a démontré le meilleur FAIR-PLAY (y compris le salut et Waï Khru) et qui n'a pas été pénalisé.

La désignation d'un gagnant doit être faite dans tous les tournois et championnats.

Art.21.FAUTES

Remontrance, avertissement, et disqualifications

Le Nakmuay qui n'obéit pas aux instructions d'un arbitre, qui agit contre les règles de compétitions, qui adopte un comportement antisportif, ou qui commet des fautes, peut être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre sans préavis.

Un arbitre peut, sans stopper le combat, mettre en garde un Nakmuay au moment opportun. S'il a l'intention de donner un avertissement, il stoppera le combat et démontrera l'infraction. Il désignera le Nakmuay à chacun des trois juges.

Un arbitre qui a donné un avertissement pour une faute particulière, ne pourra plus faire de remontrances pour le même type de faute.

Trois remontrances pour une même faute entraineront obligatoirement un avertissement.
La troisième remontrance (faute identique) donnera lieu automatiquement à un avertissement.
4 remontrances différentes provoquent également l'avertissement.
Après un premier avertissement (suite aux remontrances), les fautes sont sanctionnées directement par un avertissement.

Seules quatre remontrances peuvent être faites à un même Nakmuay au cours d'un même combat.

Un avertissement peut être donné directement (sans passer par les remontrances) si la faute commise par le Nakmuay est importante. Idem pour la disqualification.

Au bout de 3 avertissements, le Nakmuay est disqualifié.

<u>Types de fautes</u>

- Mordre, donner un coup de tête, cracher sur son adversaire, appuyer sur les yeux de l'adversaire avec le pouce.
- Cracher volontairement son protège-dents
- Jeter, courber le dos de son adversaire avec des techniques de judo ou de lutte
- Se laisser tomber sur son adversaire allongé sur le sol
- Attaquer l'adversaire tombé au sol ou en train de se relever
- Bloquer le bras ou la tête de l'adversaire
- Exécuter une technique en se servant des cordes
- Faire des remarques inutiles, agressives ou offensives durant le round
- Ne pas reculer lorsque l'ordre de se séparer « Yaek » est donné
- Tenter de frapper l'adversaire immédiatement après YOOT
- Agresser ou se comporter de manière agressive envers l'arbitre
- Frapper l'adversaire dans la coquille : si le Nakmuay est frappé de manière involontaire par une technique Muaythai et se trouve dans l'incapacité de poursuivre le combat, l'arbitre arrêtera le combat durant cinq minutes afin de permettre au Nakmuay de récupérer. Si le Nakmuay refuse de reprendre le combat après ces cinq minutes de pause, il sera déclaré perdant.
- Maintenir la jambe de l'adversaire et pousser en avant sur plus de deux pas sans attaquer avec des techniques Muaythai.
- Avoir la jambe maintenue par l'adversaire et se laisser tomber intentionnellement afin d'éviter des coups.

- Lorsque les deux Nakmuays tombent en dehors du ring, empêcher son adversaire de remonter sur le ring.
- Utilisation de substances interdites.
- Chaque Nakmuay peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.

Si un arbitre a des raisons de penser qu'une faute a été commise sans qu'il l'ait vue, il doit consulter les juges et le responsable de surface.

Art.22.KNOCK-DOWN (compte de l'arbitre)

Définition

Un Nakmuay est considéré « au sol » (en difficulté) si :

- Il touche le sol avec une partie de son corps autre que ses pieds à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Il s'accroche désespérément aux cordes à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Il se retrouve à l'extérieur des cordes, partiellement ou complètement, à la suite d'un ou de plusieurs coups.
- Après un coup violent, s'il n'est ni tombé, ni dans les cordes mais qu'il est à demi-conscient et que dans l'opinion des arbitres il n'est pas en mesure de poursuivre le combat.
- Dans le cas d'un knockdown, l'arbitre doit immédiatement commencer à compter les secondes.

Lorsqu'un Nakmuay est au sol (en difficulté), l'arbitre commencera à compter immédiatement de 1 à 10 en langage thaï :

NUENG	UN
SONG	DEUX
SAAM	TROIS
SII	QUATRE
HAH	CINQ
HOK	SIX
JED	SEPT
PAED	HUIT
KOUW	NEUF
SIB	DIX

Prononciation
Num , Som , Sam , Sii , HA , Oc , Tièptte , Piette , Ko , Sip

Un KD se traduit par un point en moins sur le score du round.

L'arbitre comptera avec un intervalle d'une seconde entre chaque chiffre, et indiquera chaque seconde avec ses doigts de manière à ce que le Nakmuay qui est tombé sache combien de secondes ont été

comptées. Une seconde doit s'écouler à partir du moment où le Nakmuay tombe et le début du compte.

L'adversaire doit instantanément se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. S'il ne se rend pas dans le coin neutre après en avoir reçu l'ordre de l'arbitre, ce dernier arrêtera de compter jusqu'à ce que l'ordre soit exécuté. Le compte reprendra là où il aura été interrompu.

Le juge inscrira « KD » sur sa feuille de score lorsque l'arbitre aura procédé à un compte de 8 à l'un ou l'autre des deux Nakmuays. Lorsqu'un Nakmuay est considéré « au sol » suite à un coup à la tête, le juge inscrira « KO, RSC ou RSC-H» sur sa feuille de score.

Responsabilité de l'adversaire

Si un Nakmuay est au sol, son adversaire doit instantanément se rendre dans le coin neutre, désigné par l'arbitre. Il ne continuera le combat que lorsque son adversaire se sera relevé, et lorsque l'arbitre aura ordonné la poursuite du combat « CHOK »

Obligation de compter jusqu'à huit (PAED)

Lorsqu'un Nakmuay est au sol suite à un coup, le combat ne reprendra pas avant que l'arbitre n'ait compté jusqu'à 8, même si le Nakmuay est prêt à continuer le combat avant.

Le Knock-Out
Si l'arbitre compte jusqu'à 10 (SIP), le combat sera terminé et le KO déclaré.

Nakmuay au sol à la fin d'un round

Lorsqu'un Nakmuay est au sol à la fin d'un round, l'arbitre continuera à compter. Si l'arbitre compte jusqu'à 10, le Nakmuay sera déclaré perdant par KO. Si le Nakmuay est apte à reprendre le combat au compte de 8, l'arbitre donnera immédiatement l'ordre de poursuivre le combat « CHOK »

Lorsqu'un Nakmuay est au sol après avoir reçu un coup et que le combat continu après un compte de 8 (PAED) secondes, mais que le Nakmuay retombe sur le sol sans avoir reçu un nouveau coup, l'arbitre reprendra le compte à partir de 8 (PAED).
Deux Nakmuays au sol
Si les deux Nakmuays tombent en même temps, le compte continuera tant que l'un d'entre eux reste au sol. S'ils restent tous les deux au sol après un compte de 10 (SIP) secondes, le combat sera arrêté et la décision sera rendue, tenant compte des points attribués avant le KO.

Le Nakmuay ne reprend pas le combat
Un Nakmuay qui ne reprend pas le combat juste après un break ou après un KD perd le combat.

Limite de comptage obligatoire

Lorsqu'un Nakmuay junior ou senior a été compté trois fois (KD) dans un même round ou trois fois sur l'ensemble du combat l'arbitre stoppera le combat.

En compétition cadet plein contact 2eme année, 2 knock down (KD) entrainent la fin du combat.

Art.23. MEDECIN

Pour toutes les compétitions « combat », la présence d'un médecin est obligatoire et il ne doit pas quitter sa place avant la fin du dernier combat. Il sera assis à la table officielle pendant toute la durée de la compétition. Il doit utiliser des gants chirurgicaux lors de ses interventions durant les combats.

Les devoirs du médecin

Le médecin doit se tenir prêt à intervenir sur appel de l'arbitre. Il ne peut rentrer sur le ring que sur appel de l'arbitre. Le médecin doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques au Muaythai.

Une fois que l'équipe médicale ou le médecin arrive sur le ring, il n'aura que deux minutes pour décider du traitement de la blessure. Tous les traitements doivent être apportés dans un délai de deux minutes.

Une équipe médicale doit avoir suffisamment de matériel, de médecins et de techniciens pour une intervention sécurisée et rapide sur toutes les zones de combats.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale en adéquation avec la règlementation médicale.

Nakmuay inconscient

Si un Nakmuay demeure inconscient, seul l'arbitre et le médecin en charge seront autorisés à rester sur le ring, sauf si le médecin a besoin d'assistance.

Art.24. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H

Cf. règlements médicaux FFKMDA.

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital.

Si un Nakmuay ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de la FFKMDA déclinant toutes les responsabilités médicales désormais entre les mains du Nakmuay et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

Art.25. SALUT MUAYTHAI

Le salut Muaythai est obligatoire à l'arrivée sur le ring. Il salue les officiels et son adversaire.

Avant de commencer et à l'issue du combat, les Nakmuays pourront se toucher les gants de manière convenable comme signe de rivalité purement sportive, conformément aux règles fédérales.

Le salut aura lieu avant de commencer le premier round et au début du dernier.

Art.26. ANTIDOPAGE

Tout Nakmuay qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un combat peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de disciplinaire de lutte contre le dopage.

La FFKMDA se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

Art.27. LA NATIONALITÉ D'UN NAKMUAY

Pour participer aux championnats officiels organisés par la FFKMDA et ses organes déconcentrés (sélection de ligues et phase nationale du championnat de France), il faut :

- Être de nationalité française ou être de nationalité étrangère résidant en France ;

- S'inscrire aux sélections de ligues du lieu de résidence.

Pour les athlètes de nationalité étrangère, une obligation de résidence régulière sur le territoire Français sera exigée pour valider la participation au championnat. Une pièce d'identité valide indiquant le lieu de résidence (exemple titre de séjour) devra être produite.

Rappel important : seuls les combattants possédant la nationalité française peuvent intégrer l'équipe de France.

Art.28. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.

Pour les rencontres (y compris en gala), aucun signe distinctif d'un pays sur le short, la serviette, le tee-shirt du combattant et/ou drapeau...Excepté lors de Championnats Europe / Monde placés sous l'égide de la FFKMDA.

Art.29. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

Seul le comité directeur de la FFKMDA peut modifier le présent règlement.